

ARRÊTÉS

Commune de MOUSSOULENS

**ARRÊTÉ
D'INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT
PLACE DU CALCADIS**

Le Maire de MOUSSOULENS,

VU le décret 58-1217 du 15 Décembre 1958, relatif à la police de la circulation routière et ses annexes (article R225 du code de la Route),

VU la loi 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions,

VU le Code des Communes et notamment les articles L131-2 à L131-4,

CONSIDÉRANT la demande de l'Association « les Ampélofolies du Cabardès » afin d'organiser le marché aux truffes place du Calcadis le 30 décembre 2022.

ARRÊTÉ

Article 1 : du jeudi 29 décembre 2022 à 12 h au vendredi 30 décembre 2022 à 16 h, le stationnement sera interdit

Place du Calcadis, et ce afin de permettre la tenue du marché aux truffes.

Article 2 : Les dispositifs de signalisation réglementaire, relatifs à cette modification, seront mis en place et entretenus par la Mairie.

Article 3 : Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Moussoulens, le 5 décembre 2022

Le Maire,
Gérard VALLIER

